

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Défendons nos services publics

Retraites,
attention danger

Apprentis,
les conséquences
40 ans plus tard

Page 3 : Santé : un rapport prône le déremboursement de l'homéopathie

Assurance retraite

Fraude : rétablissons la vérité

Page 4 : Une assemblée générale sous le signe de la mobilisation

Echo de section

Flash info



**FÉDÉRATION NATIONALE
 DES TRAVAILLEURS
 DE L'ÉTAT**

263, rue de Paris
 Case 541
 93515 MONTREUIL Cedex
 Tél. : 01 55 82 89 00
 Fax : 01 55 82 89 01
 E-mail : trav-etat@cgt.fr

EDITORIAL



Depuis plusieurs mois, de nombreuses luttes se développent dans le pays, (Ehpads, maternités, services d'urgence, EDF, cheminots, gardiens de prison, Air France, Naval group, AIA, etc...).

Cette situation implique que nous soyons à la hauteur de la situation en participant activement aux débats, au développement, à l'élargissement de toutes ces luttes.

Nous devons être présents sur ce terrain, tout en prenant en compte la situation politique qu'est celle de la France aujourd'hui.

L'histoire sociale de notre pays le prouve, se sont bien les luttes convergentes, puissantes et déterminées qui sont la grande crainte du pouvoir actuel.

Pour preuve le déchaînement des médias contre les grévistes, les actions menées, pour démobiliser le plus possible les usagers des services publics, les français en général.

Nous retraités, le savons bien, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse que de travailler à la privatisation des services publics pour les livrer aux appétits du capital.

Alors, notre UFR, et ses (près de) 3000 adhérents doivent tout faire pour s'organiser, pour être présents dans les luttes et les manifestations, sur les marchés, dans les quartiers, devant les entreprises et les universités. Nous devons apporter notre humble expérience, notre analyse et nos réponses pour aider à la mobilisation.

Il est donc impératif de faire dans chaque section ou syndicat de retraités un point sur notre activité pour l'améliorer et établir des plans de travail à la hauteur des enjeux de société.

Cette contestation sociale se développe et s'amplifie.

Après le 1er mai, le 22 mai, sachons préparer la nouvelle **journée du 14 juin** à l'appel de toutes les organisations syndicales dont la CGT et associations de retraités.

Nous devons continuer à exiger l'annulation de la hausse de la CSG, mais aussi et surtout sa SUPPRESSION définitive.

Profitons de cette période de mobilisations pour poser la question du renforcement du syndicalisme retraité, de notre UFR.

Ensemble tout est possible !

M. Camatte
 Responsable UFR
 Membre du BF

▼ DÉFENDONS NOS SERVICES PUBLICS

/ Marcel PICOT

La lutte actuelle pour la sauvegarde des services publics doit monter en puissance puisque c'est un modèle de société qui est remis en cause par la suppression de services de proximité, gratuits dans les actes, financés par l'impôt de chacun.

La fermeture de bureaux ou la réduction des horaires d'ouverture à la Poste s'inscrit dans ce processus de perte de services de proximité.

Au nom de l'ouverture du marché, on a privatisé France Télécom. Résultat de cette opération, les zones reculées, qui ont été équipées du téléphone par l'opérateur public à un tarif unique, voient l'installation de la fibre optique, devenue indispensable pour effectuer les démarches via internet, tarder à s'implanter dans

les zones moins « rentables ». Faut-il également rappeler qu'aujourd'hui, le tarif du gaz de ville diffère suivant la zone habitée ? Le tarif unique a aussi disparu depuis l'ouverture du marché. Et que dire de la soi-disant concurrence entre les fournisseurs de gaz ? Elle n'existe pour ainsi



dire pas (quelques euros sur une année).

De même, en novembre dernier, la décision de fermer les guichets dédiés aux cartes grises, dans les préfectures, oblige presque systématiquement, parce que le service sur internet est défaillant, les personnes qui changent de véhicule ou qui déménagent de payer un prestataire (30 ou 40 euros) pour arriver à faire aboutir une démarche obligatoire et qui était auparavant gratuite, hors frais d'immatriculation, bien entendu. Au moment où on écrit ces lignes, il y a de 400 000 à 450 000 dossiers en attente.

Alors, est-ce ça, l'avenir des services publics ? Faire payer, à l'avenir, toute démarche qui est aujourd'hui gratuite ? Il y a fort à parier que oui.

Alors, plus que jamais, on a tous à gagner à défendre nos services publics.

▼ RETRAITES, ATTENTION DANGER

/ Gilles MUR

Le président de la République a inscrit dans son programme électoral l'objectif d'une réforme complète du système de retraites français où un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut du cotisant.

L'enjeu est considérable. Il s'agirait en effet de faire table rase du système de retraite de la Sécurité sociale construit depuis 1945. En effet, sous couvert de simplification, ce sont les différents mécanismes de redistribution et de solidarité qui seraient remis en cause.

Certes, des consolidations et des

améliorations sont nécessaires pour garantir la pérennité de nos retraites mais il ne s'agit pas de diminuer les droits pour sauvegarder la progression des dividendes.

Les propositions de la CGT s'appuient sur des valeurs de justice sociale, prenant en compte la réalité des situations professionnelles et comportent des mesures de financement garantissant notre régime sur le long terme.

Le système par répartition constitue la meilleure garantie pour les jeunes générations. La capitalisation s'inscrit dans la financiarisation dangereuse de l'économie. C'est pourquoi notre revendication CGT, d'une « maison commune » de l'ensemble des régimes doit être mise en avant.

La mobilisation devra être à la hauteur de l'enjeu.

▼ APPRENTIS : LES CONSÉQUENCES, 40 ANNÉES PLUS TARD

La remise en cause du système de rémunération* des apprentis des écoles de la DGA dans les années 1979/1980 a pour conséquence visible aujourd'hui la perte de trimestres pour le décompte de la retraite des personnels qui sont en situation de prétendre à un départ en retraite anticipé (travaux insalubres, suite ACAATA, ...)

**Avant 1979/1980 : prime fixe basée sur la grille de salaires des ouvriers de l'Etat + gratifications mensuelles, le tout permettant une affiliation à la Sécurité Sociale (trimestres pris en compte pour la retraite)*

A partir de 1979/1980 : allocation d'Etudes + gratifications variables en fonction des notes obtenues : pas d'affiliation à la Sécurité Sociale.

▼ SANTÉ : UN RAPPORT PRÔNE LE DÉREMBOURSEMENT DE L'HOMÉOPATHIE / Régis RUELLE

En septembre dernier, le Conseil scientifique des Académies des sciences européennes a demandé, dans un rapport rendu public, le non-remboursement de l'homéopathie.

Déjà que certains médicaments homéopathes ne sont remboursés qu'à 30% par l'assurance maladie, demain, ce pourrait être le déremboursement total au motif évoqué de la prétendue « inefficacité » de cette pratique.

Aujourd'hui, pourtant, un tiers des

Français utilisent l'homéopathie dans leur pratique de soin. Tous font le constat d'une efficacité concrète de l'homéopathie pour se soigner.

Une étude française a montré qu'un patient qui consulte un médecin homéopathe coûte 35 % de moins à l'assurance maladie (Consultation et prescription comprises). On pourrait donc penser que cette pratique pourrait être encouragée.

Or, la vraie raison du déremboursement de l'homéopathie, c'est de changer radicalement les pratiques de soin des millions de Français

qui se soignent aujourd'hui avec l'homéopathie pour qu'ils se tournent vers les pilules des laboratoires pharmaceutiques.

Donner raison à ceux qui veulent dérembourser l'homéopathie, c'est PRIVER INJUSTEMENT des millions de personnes d'une alternative de soin préférable à l'absorption de pilules chimiques aux multiples effets secondaires.

Nous considérons, au contraire que la liberté thérapeutique doit être préservée.

▼ ASSURANCE RETRAITE

/ Christian BESSON

Le nombre de bénéficiaires de l'assurance retraite, a augmenté de + 0,8% en une année. Parmi les pensionnés, il y a 7,84 millions de femmes et 6,3 millions d'hommes, en incluant les pensions de réversion.

Après une carrière complète au régime général (5,17 millions de retraités), le montant moyen atteignait 1 086 euros par mois. Il s'élevait respectivement à 1 159 euros et 1 004 euros pour les hommes et les femmes.

Sur les 12 derniers mois, la caisse nationale a versé au total 115 milliards d'euros de prestations (+ 1,8%).

Le cumul emploi-retraite, concernant 368 504 retraités du régime général en 2016, soit 2,8% des pensionnés. L'âge moyen des « cumulants » est de 67 ans. En 2015, leurs pensions étaient supérieures en moyenne de 20% par rapport à la moyenne des retraités de droit direct (814 euros contre 687 euros).

▼ FRAUDE : RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ

/ Gilles LE MIGNON

La fraude aux cotisations sociales des patrons français, selon la Cour des comptes, a explosé en dix années.

En effet, en France, le coût de l'évasion fiscale est mesuré à 80 milliards d'euros par an, ce qui équivaut à celui de son déficit. L'an dernier, sur 16 000 manquements graves constatés, seules 1 000 poursuites ont été lancées.

Le gouvernement propose la création d'une police dédiée à l'évasion fiscale, sans vouloir attaquer le verrou de Bercy ni contraindre davantage les multinationales ou allonger vraiment la liste des paradis fiscaux.

D'autre part, le jour même où le gouvernement présente une loi contre la fraude fiscale, il en fait voter une autre qui permet aux multinationales de pourchasser les lanceurs d'alerte.

Drôle de méthode...

Visiblement, le gouvernement a fait le choix une fois de plus, de stigmatiser les demandeurs d'emplois.

Les directives du gouvernement concernant le contrôle renforcé des chômeurs en est l'exemple concret.

D'après Pôle-Emploi, la fraude en question concerne 0,4% des cas, rien de comparable avec l'ensemble de la fraude fiscale dans notre pays. Pour le gouvernement, les vrais responsables du chômage ceux seraient les chômeurs eux-mêmes.

Ces mesures sur le renforcement des contrôles ne régleront en rien le problème du chômage.

▼ UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOUS LE SIGNE DE LA MOBILISATION / Jean Marc LE LARDIC

**Jeudi 29 mars 2018,
150 adhérents ont participé
à la réunion annuelle de la
section des retraités et
veuves du syndicat CGT
de L'arsenal de Lorient.**

Le point sur la situation générale des différents secteurs d'activités des établissements du Ministère des Armées et Naval Group dont sont issus les syndiqués retraités ainsi que sur les dossiers en cours, pouvoir d'achat, protection sociale, CSG, taxe d'habitation, amiante, la nécessité de la syncalisation et de la continuité syndicale, étaient à l'ordre du jour et ont suscité un grand intérêt

de la part des participants.

Le gouvernement actuel, à l'image du précédent, tente de mettre les salariés, les retraités et les jeunes en concurrence. C'est une entreprise de démobilitation relayé par les grands médias qui visent à détruire les garanties collectives des salariés, l'emploi statutaire, la protection sociale, à réduire le pouvoir d'achat.

Les actifs et retraités doivent impérativement se retrouver dans les luttes.

Après avoir honoré la longévité de militantisme de certains camarades, un repas fraternel a clos cette réunion de syndiqués.

▼ ÉCHO DE SECTION / Marie FORNILI

**Le 8 mars 2018, le syndicat Cgt de la base de défense de
Toulouse/Castres a diffusé le film « La sociale ».**

Actifs et retraités étaient conviés dans l'esprit intergénérationnel de la création de la Sécurité Sociale.

Une trentaine de participants ont assisté à cette projection dont une large présence de retraités(es).

Un débat s'en est suivi afin d'aborder les enjeux de santé d'aujourd'hui et demain, la reconquête de la Sécurité sociale et son financement solidaire... Le débat s'est aussi porté sur le vieillissement, les aides à la personne, la perte d'autonomie.

Plusieurs projets entre actifs et retraités permettent à notre syndicat de mieux aborder la continuité syndicale.

▼ GRANDE PAUVRETÉ

**La grande pauvreté s'est installée durablement dans notre
pays**

Selon ATD-Quart-Monde, entre 2000 et 2014, le nombre de personnes sous le seuil de très grande pauvreté (40% du revenu médian) a augmenté de 43,6%.

La forte progression des inégalités renforce le sentiment d'abandon d'une partie croissante de la société mettant en péril la devise de notre République.

▼ FLASH INFO

**Suite à une panne
informatique du logiciel
fiscal de Bercy, près
de 500000 foyers
fiscaux
recevront une
déclaration d'impôts
sur les revenus
préremplie
avec un chiffre erroné.**

Même si Bercy indique qu'il va corriger et informer les foyers concernés, il vaut mieux s'assurer un contrôle soi même !

Si vous ne recevez pas de la caisse de retraite, par courrier, « l'attestation fiscale », il est possible d'aller sur le site internet de la caisse de retraite en créant son espace personnel* et ainsi obtenir les infos nécessaires

Le FSPOEIE indique d'ailleurs que « ces infos sont disponibles », pour ceux ou celles possédant un espace personnel, sur son site.

Pour les ouvriers de l'Etat :
(<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/fspoeie>)
Puis « espaces personnalisés » bouton : Actifs/retraités
Et « Je crée mon compte »
(dans la rubrique « je me connecte »)

Pour la fonction publique d'Etat :

<https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite>